

PROCÈS VERBAL de la réunion du conseil municipal du 7 Juillet 2026

Nombre de conseillers

Date de convocation : 25 juin 2026

En exercice 23

Présents..... 21

Date d'affichage : 8 juillet 2026

Votants 23

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MATTON.

Présents : Bruno MATTON, LEFEBVRE Caroline, DELAPLACE Jérôme, RACINE Gervaise, CALTOT Bertrand, DALLE Sophie, COLAS Karine, AUBERT Frédéric, JOUR Bernadette, MOITRISSIER Nicolas, BLONDEL Isabelle, GUILBERT Pascal, GILLE-EMO Robin, BEY Nathalie, COLLE Bruno, HAVARD Fabienne, AUDRAN Gwenaël, FERCOQ Philippe, SAUNIER Aurélia, COTE Fabrice, MARTIN Hélène

Absents excusés : Stéphane MENARD donne pouvoir à Jérôme DELAPLACE, Angélique CHEVALIER donne pouvoir à Caroline LEFEBVRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme Sophie DALLE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Christine PIFFETEAU, Directrice Générale des Services qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

M. Bruno MATTON demande si des observations sont à apporter au Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Les membres de l'opposition indiquent que leurs observations relatives à la distribution des sacs poubelles et aux agents des espaces verts sans permis, n'ont pas été reportées dans les questions d'actualité. En conséquence, ils informent l'assemblée qu'ils votent contre le Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Aurélia SAUNIER précise qu'il est constaté que les derniers Procès-verbaux ne sont pas sur le site internet de la commune depuis le 2 mars 2026.

Ce point sera corrigé rapidement.

Le procès-verbal du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité moins 4 voix contre.

Bruno MATTON informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les agents des espaces verts, circulant sans permis depuis plusieurs années, une solution a été trouvée leur permettant de circuler en toute légalité.

Philippe FERCOQ demande si la commune a reçu une réponse concernant la répartition du boni de dissolution de l'association CRJS.

Bruno MATTON indique que la préfecture a fait une erreur d'interprétation. La délibération prise le 2 mars 2026 est valide ; le boni revient à la commune. Il sera affecté aux subventions aux associations.

D2026-38 Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et

règlementaires en vigueur. Il a pour objectif de définir et d'aménager les modalités d'exercice des pouvoirs et attributions du conseil municipal, du maire et des adjoints.

Bruno MATTON précise qu'il a souhaité intégrer dans ledit règlement la possibilité de prise de parole du public après la clôture de la séance. Celle-ci sur autorisation du maire devra porter uniquement sur des sujets ayant trait aux affaires de la commune. Le maire ou son représentant qui assure la police de l'assemblée pourra interrompre la discussion à tout moment si besoin ou trouble à l'ordre public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.

D2026-39 Demande de subventions pour l'aménagement de sentes piétonnes

Jérôme DELAPLACE, 1^{er} Adjoint expose à l'assemblée le programme d'investissement voirie pour 2026, proposé par la commission Travaux du 3 juin 2026. Ce programme a pour objectif l'amélioration des infrastructures de voirie afin de favoriser des déplacements plus sûrs et plus accessibles pour l'ensemble des usagers.

Un premier estimatif a été indiqué aux membres du conseil portant sur la création de deux sentes piétonnes dans l'attente d'une estimation complémentaire pour la création de deux ralentisseurs de vitesse Avenue de la demi-lune.

Le programme de voirie proposé est le suivant :

- Impasse des Lilas : création d'une sente piétonne conforme aux exigences d'accessibilité PMR reliant les différents espaces publics,
- Rue de la Myre : Création d'une deuxième sente piétonne répondant aux mêmes objectifs d'accessibilité,

Pour une estimation de **37 589.95€HT**

L'estimation du complément ayant été reçu il est intégré au programme pour un montant de **12 720.05 €HT** :

- Construction de deux ralentisseurs de vitesse Avenue de la demi-lune respectant les recommandations techniques applicables aux dispositifs de modération de vitesse,

L'estimation totale du programme de voirie est ainsi portée à : **50 162.00€HT**.

Jérôme DELAPLACE précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide au financement au titre des amendes de police et du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le programme d'investissement voirie pour 2026, **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les demandes de subvention au titre des amendes de police et de la DETR selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	50 162.00€HT
Amende de police 30% :	15 048.60€HT
DETR 30% :	15 048.60€HT
Autofinancement :	20 064.80€HT

D2026-40 Créations de postes permanents

Bruno MATTON rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il expose qu'il est nécessaire de créer plusieurs emplois permanents afin d'assurer les missions suivantes :

- Création de 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet 35h pour l'animation et l'encadrement des enfants accueillis au service périscolaire et accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2026,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet 35h pour l'animation et l'encadrement des enfants accueillis au service périscolaire et accueil de loisirs à compter du 24 août 2026,
- Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet 35h pour l'accueil du centre social Espace Delahaye et France Services à compter 8 septembre 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la création des postes d'adjoint d'animation et d'adjoint administratif tel qu'exposé ci-dessus, **INDIQUE** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

D2026-41 Instauration des avantages en nature

Bruno MATTON rappelle à l'assemblée que les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services mis à disposition d'un agent par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet à l'intéressé de ne pas supporter tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé (fourniture de repas, d'un logement, d'un véhicule...),

Considérant que la commune peut octroyer des avantages en nature à certains agents (agents d'entretien, agents de restauration...) alors même que leur mission ne le prévoit pas et que leur rôle pédagogique ne le justifie pas et fixer le montant de référence pour le calcul de cet avantage au montant annuel défini par l'URSSAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité l'instauration des avantages en nature, **DECIDE** de valoriser sur les salaires les repas attribués gratuitement aux agents d'entretien et agents de restauration alors même que leur mission ne le prévoit pas et que leur rôle pédagogique ne le justifie pas, **FIXE** le montant de référence pour le calcul de cet avantage au montant annuel défini par l'URSSAF.

D2026-42 Taux de vacation de l'enseignement artistique 2026

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans certains cas, les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- Exécution d'un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Aussi, il est proposé pour répondre aux besoins de la commune, de fixer les taux de vacations pour les activités suivantes à :

- 57,23€ pour l'enseignant de la clarinette
- 27,09€ pour l'enseignant de la trompette
- 38,00€ pour l'enseignant de l'allemand
- 23,63€ pour l'enseignant « peinture/dessin »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les taux de vacations ci-dessus proposés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et des crédits alloués pour l'année 2026-2027.

D2026-43 Régularisation d'une convention de servitude GRDF

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'en 2020 a été signée une convention de servitude de passage avec GRDF pour la pose d'une détente gaz Route de Pontmain. Cette convention n'a pas fait l'objet, à l'époque d'une régularisation par acte notarié ni de publicité foncière.

Aussi, sur demande du notaire représentant la société GRDF et afin de régulariser cette servitude, il est demandé d'autoriser Monsieur le maire à valider la convention et à signer tous actes à intervenir dans cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la convention de constitution de servitude de passage GRDF et **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous actes à intervenir dans cette opération de régularisation.

QUESTIONS ORALES

1. Quand aura lieu la distribution du bulletin municipal ?

Réponse : Le bulletin est en cours de finalisation. Il sera distribué fin juillet.

2. Fortes chaleurs : serait-il possible d'envisager un groupe de travail réunissant des volontaires au sein du conseil municipal dans son ensemble afin de réfléchir aux solutions à apporter pour l'avenir ?

Réponse : Le plan canicule est pris en charge par le CCAS. Bruno MATTON précise qu'en principe c'est le Plan Communal de Sauvegarde qui doit être mis en œuvre et notamment la fiche action « canicule » qui doit y être obligatoirement jointe. Or, celui-ci est inexistant sur la commune de Yerville. Ce qui est surprenant puisqu'une entreprise est identifiée SEVESO sur le territoire communal.

Contact a été pris avec la Préfecture pour travailler sur ce document et le mettre en place rapidement.

Aurélia SAUNIER précise que la question portait surtout sur les actions à mener pour améliorer les températures dans les ERP tels que l'école, le centre de loisirs et autres lors des canicules.

Bruno MATTON indique qu'une réflexion est en cours et que différentes pistes sont identifiées : végétalisation de la cour, installation de climatiseurs mobiles dans les classes, pose de rideaux aux fenêtres...

Pour le centre aéré, la salle théâtre, plus fraîche pourrait être mise à disposition en juillet.

Jérôme DELAPLACE indique que l'EDF a débloqué des fonds pour équiper les ERP de climatiseurs. Des demandes ont été déposées aussitôt.

3. Quelle solution pérenne pour le transport de nos aînés sur l'ensemble des manifestations de la commune ?

Réponse : Bruno MATTON demande quelques explications.

Philippe FERCOQ explique que l'agent qui transportait les aînés pour le comité des Lilas ne le fait plus.

Bruno MATTON explique qu'il s'agit d'une association qui organise ses propres manifestations. Aussi, la commune continue de mettre à disposition le minibus mais il est demandé à l'association de s'organiser avec ses membres pour le transport des aînés participant à ses manifestations. En revanche, s'agissant de manifestations organisées par la commune, le minibus continuera d'être affrété pour amener les personnes qui ne peuvent pas se déplacer sur le lieu de la manifestation. Le minibus sera conduit par un élu ou un agent.

4. Peut-on avoir un retour sur la journée portes ouvertes d'EMASY ?

Réponse : Caroline LEFEBVRE explique qu'auparavant cette manifestation se déroulait sur 1 semaine avec contact tout au long de la semaine avec les professeurs des disciplines présents, suivie d'une représentation musique et danse le samedi.

La commission culture a décidé cette année d'organiser cette manifestation sur une journée. Les familles pouvaient ainsi rencontrer l'ensemble des professeurs et découvrir des disciplines qu'elles ne connaissaient pas forcément.

Environ 300 personnes se sont présentées. La commission est consciente qu'il y a des choses à améliorer.

Hélène MARTIN demande si le même système d'inscription sera conservé cette année.

Caroline LEFEBVRE répond que non. Le logiciel est en cours de changement. Les inscriptions se feront directement sur cette application. Les parents pourront interagir directement avec le ou les professeurs, s'inscrire ou indiquer une absence mais également signaler un arrêt de l'activité... Ce nouveau logiciel devrait faciliter la facturation qui aujourd'hui est chronophage et compliquée puisque le service n'a pas de pointage présent/absent à sa disposition.

Les mails ont été demandés lors de la journée portes ouvertes mais l'inscription définitive se fera sur l'application.

Hélène MARTIN demande ce qu'il en est des réinscriptions car il n'y a pas eu pour le moment de communication de la part d'EMASY.

Caroline LEFEBVRE indique qu'un mail est en préparation indiquant les modalités d'inscription sur le nouveau logiciel mais que celui-ci ne pourra être adressé que lorsque le logiciel sera fonctionnel soit environ à la mi-août. Un mail d'information sera adressé à l'ensemble des anciens élèves courant juillet.

INFORMATIONS DIVERSES :

Bruno MATTON fait part à l'assemblée de diverses informations :

- Lors du conseil d'administration du CCAS, Bernadette JOUR a été élue vice-présidente,
- Le centre de loisirs ADO de la première semaine à Pourville a été annulé faute de participants
- Le chantier jeunes est constitué de 2 groupes : 1^{er} groupe jeunes de 14 ans, 2^{ème} groupe jeunes de 15 à 17 ans.
- Inscription au titre des « villes et villages fleuris » : la commission a visité la commune le 2 juillet. Un tour de la commune a été réalisé en compagnie d'un élu et de l'agent en charge du fleurissement. La commission a fait un point sur la restructuration en cours des espaces verts, l'utilisation des terreaux, la réutilisation des plantes... Cette visite a été constructive et la démarche très appréciée par la commission « villes et villages fleuris ». Résultat de cette visite en septembre.
- Le secours catholique a remercié la commune pour son aide financière,

Aurélia SAUNIER demande si la commune a eu des nouvelles de la personne qui a subi l'incendie de son logement.

Gervais RACINE informe que le bailleur social Habitat 76 a immédiatement été contacté. Un logement a été proposé à cette personne.

Point sur les commissions :

Commission Travaux : Jérôme DELAPLACE expose les projets et travaux en cours.

- Un bureau d'étude a été sollicité pour le lancement du nouveau marché « chauffage ». Le marché actuel arrivant à échéance fin juin 2027,
- Ecole : le test bande de goudron est efficace, d'autres bandes seront installées et les coulures de goudron frotté pour en enlever un maximum. Des bandes antidérapantes ont été installées sur la passerelle bois menant à l'école.
- Plusieurs devis sont en cours de demande : remplacement de l'aire de jeux de la cour qui n'est plus aux normes, remplacement des copeaux de bois par un tapis adapté (travaux envisagés aux vacances d'octobre), mise en place d'un préau (les poteaux de l'ancien collège seront utilisés pour minimiser les coûts),
- Le prestataire de nettoyage des vêtements de travail a été remplacé (économie de 203€/mois)
- La rénovation de l'ancien local du trésor public est en cours. Ce local pourra accueillir deux associations (l'atelier couture et Ludinou),
- Les stores de la salle des fêtes qui ne fonctionnaient plus, ont été réparés et nettoyés dans leur intégralité
- 8 bornes de distribution de sacs pour les déjections canines vont être installées, la commission déterminera leur emplacement,
- Espace Sports et Santé : La situation règlementaire du bâtiment nécessite une attention particulière. La commission de sécurité pourrait être amenée à demander l'expulsion du District Foot, actuellement locataire. En effet, les locaux ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur pour la catégorie concernée et n'ont pas été validés par le SDIS. Un bureau d'étude doit être missionné afin d'évaluer le coût de la mise en conformité. Les travaux devront ensuite être réalisés avant le passage du bureau de contrôle et de la validation définitive par le SDIS.
- Voirie : Plusieurs projets sont actuellement à l'étude :
 - Installation de deux feux à récompense, mise en place de passages piétons lumineux,
 - Un programme de réfection de la voirie en enrobé concernant les voiries les plus dégradées. Ce programme sera imputé à la section fonctionnement

Espace Delahaye : le projet initial va être remodelé. Plusieurs améliorations sont envisagées :

- Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur,
 - Remplacement de l'ensemble des éclairages par des LED,
 - Réfection complète des peintures intérieures,
 - Création d'un SAS d'entrée par la fermeture du hall
 - Changement des ouvertures...
-
- Espace aux daims : A la suite du vol de 3 tables de pique-nique en bois, 4 dalles ont été réalisées afin de fixer les nouvelles tables pour éviter que cela ne se reproduise. L'aire de jeu de l'école ne répondant plus aux normes prescrites pour les écoles sera installé à l'espace aux daims. L'utilisation de cet équipement se fera sous surveillance des parents. Un affichage en ce sens sera installé.
 - Effondrement en face de la gendarmerie. Une solution de rebouchage du trou lié à la déstabilisation de la base du puits est à l'étude. L'intervention consisterait à souder un tuyau de diamètre 500 afin d'acheminer les eaux pluviales vers la réserve. Le trop-plein de cette réserve serait ensuite évacué au moyen d'une pompe vers l'avaloir de la RD929.

Commission Cimetière :

Les sujets suivants seront étudiés lors de la commission du 15 juillet 2026 :

- Création de six cases supplémentaires sur le premier colombarium,
- Installation d'un nouveau colombarium de 18 cases,
- Création d'un nouveau jardin du souvenir,
- Appel à un prestataire pour la reprise des concessions

Plusieurs matériels inutilisés par les services ont été vendus.

Commission Jeunesse et Cadre de vie : Caroline LEFEBVRE expose les projets :

- Le 2 juillet, ont été remis aux élèves de CM2, une calculatrice pour leur passage en 6^{ème} ainsi qu'un livre de la part du Conseil Départemental. Cette cérémonie a été suivie d'un pot de l'amitié. Il a été évoqué également avec l'enseignant des élèves de CM2 de la rentrée 2026-2027, leur présence lors de la cérémonie prochaine du 11 novembre.
- Monsieur le maire et Caroline LEFEBVRE ont rencontré le principal du collège afin d'évoquer la mise en œuvre de projets communs tels que la participation d'élèves aux cérémonies, le partenariat avec le service technique des élèves de SEGPA, dans le cadre de leur apprentissage.

Commission Culture/Vie associative : Bertrand CALTOT :

- La fête de la musique organisée par l'association YAA et le club de foot s'est déroulée sur 2 jours. 4 groupes se sont succédés et le public a été au rendez-vous.
- 10 Kms de Yerville a remporté un franc succès. Environ 500 personnes ont participé à la course et à la marche. Le nombre de participants a été limité car au-delà le protocole d'organisation est plus compliqué. En 2027, il est prévu de rajouter une petite boucle pour les débutants et les personnes à mobilité réduite.
- Association de Tir de Yerville : Le nombre d'adhérents augmente sensiblement. 2 archers ont été reçu à l'examen d'entraîneur fédéral
- Club de foot : le tournoi Yves Pesquet a réuni 400 joueurs

A venir : Forum des associations le 5 septembre 2026, Salle Champlain.

La prochaine commission se réunira le **29 juillet 2026**.

DATES A RETENIR :

- Commission Culture/Vie associative le 29 juillet 2026 à 18H
- Commission Urbanisme le 4 août 2026 à 18H15
- Forum des associations le 5 septembre de 9H30 – 13H
- Commission Cimetière le 16 septembre à 18H30
- Conseil municipal le 22 septembre à 19h

La séance est clôturée à 20H15

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sophie DALLE

Bruno MATTON